

Smidom

Veylô Saône

Le Smidom Veylô Saône
vous aide à passer aux

COUCHES LAVABLES

BÉNÉFICIEZ D'UN SOUTIEN FINANCIER
POUR EN ACHETER OU LOUER

Le SMIDOM Veylô Saône vous accompagne tout
au long de votre projet :
RDV sur www.smidom.org pour + d'infos !



Les couches jetables sont une source de déchets considérable. On estime aujourd'hui qu'elles représentent 40% des déchets ménagers d'une famille avec 1 jeune enfant. Un enfant produit environ 1 tonne de déchets en couches jetables de la naissance à la propriété. Plus problématique encore, en 2019, l'ANSES alertait sur la dangerosité des couches jetables avec la présence de perturbateurs endocriniens, cancérogènes, pesticides...

Heureusement, des alternatives existent !

Pourquoi utiliser des couches lavables pour mon enfant ?



Plus sain

La composition des couches lavables est beaucoup plus encadrée par les normes de fabrication. Bébé est moins exposé aux perturbateurs endocriniens !



Moins de déchets

Choisir les couches lavables, c'est produire 60 fois moins de déchets !

Moins d'eau et de matières premières

Elles nécessitent 90 fois moins de matières premières et 2 fois moins d'eau (malgré le lavage) que les couches jetables.



Moins de dépenses

Elles sont entre 2 et 4 fois moins chères pour le premier enfant selon le modèle choisi, et pratiquement 6 fois moins chères pour les enfants suivants (réutilisation des couches lavables).



L'utilisation des couches lavables se développe même en maternité ! Les professionnel.les de santé les choisissent pour ne pas exposer les nourrissons aux polluants.

5 idées reçues autour de l'utilisation des couches lavables

1 « C'est un retour en arrière ! »

Les couches lavables ne ressemblent plus à celles qu'utilisaient nos grands-mères. Aujourd'hui, il existe de nombreux modèles, tous plus ingénieux les uns que les autres... et très jolis !



2 « C'est sale ! »

Elles ne sont pas plus sales qu'une couche jetable. Au lieu de jeter la couche dans son intégralité, vous jetez uniquement le voile de protection qui aura absorbé l'urine et/ou les selles et vous n'avez plus qu'à passer le reste à la machine.

3 « Si je veux acheter des couches de qualité cela va me coûter très cher ! »

Les couches lavables peuvent paraître onéreuses car la dépense se fait en une seule fois. Mais jusqu'à la propreté de l'enfant, les jetables coutent jusqu'à trois fois plus cher! De plus, le Smidom Veyle Saône vous aide en vous proposant un soutien financier que vous pouvez retrouver sur notre site internet : www.smidom.org



4 « Je n'aurai pas le temps de les laver ! »

Le lavage des couches représente un travail domestique estimé à 45 min par semaine. Vous pouvez optimiser le temps passé en les mélangeant avec le reste de votre linge.



5 « Il faut quand même jeter les inserts (partie absorbante) ! »

On ne jette pas l'insert mais uniquement le voile de protection qui est composé de cellulose, donc biodégradable et est aussi fin qu'un mouchoir en papier. Une brouille, comparé aux 180 g d'une couche jetable.



Le SMIDOM vous accompagne



1 - Les ATELIERS

Ces ateliers de 2 heures sont gratuits et animés par un partenaire spécialiste.

L'objectif ? Apprendre à limiter l'exposition de votre enfant aux polluants et perturbateurs endocriniens, le tout en faisant des économies et en réduisant vos déchets !

Inscription obligatoire sur www.smidom.org => Réduire ses déchets => Les couches lavables bébé.

2 - SOUTIEN FINANCIER à l'achat ou à la location

Bénéficiez d'une aide à l'achat (neuf ou d'occasion) ou à la location de couches lavables pour votre enfant, plafonnée à 150€.

Conditions d'obtention de la subvention :

1. Assister à un atelier découverte
2. Fournir les documents suivants :
 - Justificatif de domicile
 - Acte de naissance de l'enfant (ou copie du livret de famille)
 - **Dans le cas d'un achat** : Une ou plusieurs facture(s) d'achat datée(s) postérieur au 01/07/2025 ou, en cas d'achat d'occasion, une attestation sur l'honneur du vendeur
 - **Dans le cas d'une location** : facture de location nominative (le montant peut être inférieur ou égale à 150 € et regrouper plusieurs mois pour atteindre le plafond de la subvention qui sera versée en une seule fois).

Le montant de la subvention est fixé à 100% du prix d'achat plafonné à 150 € TTC par foyer et à 100% du prix de la location plafonné à 150 € TTC par foyer.



SMIDOM Veyle Saône
Zi Parc Actival
233, rue Raymond Noël
01140 SAINT DIDIER SUR CHALARONNE
04 74 04 94 69

www.smidom.org
mail : prevention2@smidom.org

